

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 31 OCTOBRE 2016 À 19 H À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le Maire Marc Asselin,
Messieurs les conseillers : Lucien Boily,
Jocelyn Fradette, Gilles Girard, Frédéric
Tremblay, Gino Villeneuve et Alain Fortin.

ABSENCES MOTIVÉES :

Madame la conseillère Sylvie Beaumont
et monsieur le conseiller Pascal Pilote.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général,
et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 19 h et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

LES JARDINS MISTOUK – LOCATION D'UN TERRAIN SITUÉ SUR L'AVENUE DU PONT NORD **523-29-2016**

CONSIDÉRANT QUE Les Jardins Mistouk est un organisme à but non lucratif qui cherche à exploiter un jardin maraîcher, des jardins communautaires, un verger de fruits et une plate-forme d'expérimentation et de formation en agriculture;

CONSIDÉRANT QU'il a besoin d'espace pour réaliser ses activités;

CONSIDÉRANT la demande formulée par Les Jardins Mistouk pour louer un terrain situé à côté de la marina de Saint-Cœur-de-Marie appartenant à la Ville d'Alma;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est mobilisateur pour le secteur de Saint-Cœur-de-Marie et permet de mettre en valeur un territoire non utilisé par la Ville;

CONSIDÉRANT le bail intervenu entre la Ville d'Alma et Les Jardins Mistouk pour la location d'une parcelle de terrain ayant une superficie d'environ 25 ha;

il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser Monsieur le Maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville d'Alma, le bail intervenu entre cette dernière et Les Jardins Mistouk concernant l'utilisation d'une partie

des lots 3 127 802, 3 316 814 et 3 347 351, pour lui permettre de réaliser ses activités d'exploitation agricole communautaire, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LA RÉFECTION DU PONCEAU DE LA RUE SCOTT OUEST **524-29-2016**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour une étude géotechnique pour la réfection du ponceau de la rue Scott Ouest, les soumissions suivantes ont été reçues le 19 octobre 2016 :

Nom du soumissionnaire	Prix – taxes incluses
Englobe inc. – Chicoutimi	15 935,54 \$
SNC-Lavalin inc. – Jonquière	16 879,80 \$
GHD Consultants limitée – Alma	25 521,12 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le coordonnateur du Service technique concernant la non-conformité de la soumission de la firme Englobe inc. et les taxes appliquées;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour une étude géotechnique pour la réfection du ponceau de la rue Scott Ouest, à la firme « SNC Lavalin inc. » de Jonquière, pour un montant de 16 879,80 \$, taxes incluses, le tout conformément à la soumission reçue et au devis descriptif l'accompagnant, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

cette somme étant prise à même le projet d'immobilisations #003."

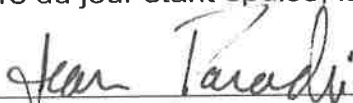
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

525-29-2016

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 05.



greffier



maire